

RETOUR SUR L'ANNÉE 2022



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Septembre 2023

Directeur de la publication :
Sébastien GOUTTEBEL

Rédaction et Conception :
Lucie AUCOUTURIER

Crédits photos :
SEMELEC 63 - TE63 - FNCCR

Dépôt légal :
3^{ème} trimestre 2023

N° ISSN :
2967-5693

Impression :
Groupe CHAUMEIL
100 exemplaires

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,



2022 a été une année importante pour TE63, marquée par la structuration du syndicat, notamment par le recrutement. Suivant notre projet politique, porté depuis notre élection en 2020, le syndicat a affirmé ses actions en faveur de la transition énergétique. L'objectif est de vous proposer un accompagnement technique, administratif et financier sur les sujets d'énergies renouvelables. Les prises de compétences du syndicat lui permettront, ainsi, de devenir un acteur public incontournable de la transition énergétique du département.

La proximité avec les collectivités adhérentes et leurs élus a été renforcée grâce au développement d'une communication dédiée. Newsletters, fiches pratiques, site internet, réunions de secteur et webinaires, tout a été créé pour vous transmettre les actualités, les informations et les connaissances liées à nos métiers.

La baisse d'activité constatée en 2020 a été compensée par les nombreux investissements en 2021 et 2022. Ces résultats s'expliquent notamment par les programmes exceptionnels d'aides du FACÉ ou du plan France Relance. Je tiens également à souligner le travail de nos équipes qui a permis la réalisation de ces projets.

TE63 vous accompagne toujours dans vos projets d'électrification, d'éclairage public, de mobilité électrique et, maintenant, de transition énergétique.

Travaillons ensemble pour le syndicat de demain.

Sébastien GOUTTEBEL

Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

SOMMAIRE

LES FAITS MARQUANTS	PAGE 2
LE SYNDICAT	PAGE 5
LA CONCESSION	PAGE 15
LES TRAVAUX	PAGE 21

FAITS MARQUANTS

Juillet 2022

Création de la SAS Puy d'Énergies

Cette Société par Actions Simplifiée (SAS), détenue par le Département et Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, a pour objet d'initier, porter et investir dans des projets de production d'énergies renouvelables. Le premier projet sera lancé en 2023 et aura pour but d'implanter des panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges publics puydomois, puis les centres routiers du département.



Septembre/Octobre 2022

Réunions de Secteur

Chaque année, TE63 organise des rencontres de secteur intercommunal d'énergie auxquelles participent les élus du secteur ainsi que les agents (secrétaires, agents techniques...) afin d'échanger sur l'actualité du secteur. Ces rencontres sont le moyen de réitérer l'implication des élus du secteur pour faire le lien entre la commune et le département. Les réunions se sont déroulées du 16 septembre au 14 octobre 2022.



Mai 2022

Embauche - Directeur Général des Services

Quentin RANOUX a rejoint l'équipe de TE63, le 16 Mai 2022, au poste de Directeur Général des Services. Ses missions sont :

- Le développement et la mise en oeuvre des nouvelles compétences du syndicat en matière de transition énergétique,
- Le suivi des missions historiques,
- Le management de l'équipe, gestion et communication de TE63.



Septembre 2022

Congrès de la FNC

Les équipes de TE63 étaient présentes au Congrès de la FNC (Fédération Nationale des Collectivités Éclairées) auquel TE63 adhère.

Au programme : hausse du prix de l'électricité et sobriété de l'éclairage public.

Au cours de l'année 2022

Réunion des Présidents TEARA

Chaque année, les présidents et les directeurs des syndicats d'énergie de la région Auvergne-Rhône-Alpes se réunissent afin d'échanger sur les différentes compétences exercées par chacun. En 2022, ils se sont réunis à 3 reprises :

- le 4 février 2022 au Puy-en-Velay (43)
- le 24 Juin 2022 au Mont-Dore (63)
- le 16 Décembre 2022 à Chazelles-sur-Lyon (42)



DE L'ANNÉE 2022

2022

rs
au sein de chaque
sont conviés, les
crétaires de mairie,
ualité du syndicat.
ortance du rôle des
mmune et TE63.
e au 5 octobre 2022.



Octobre 2022

Congrès AMORCE - Paris

Les équipes de TE63 étaient présentes au congrès AMORCE.

Au programme : urgence climatique, tension sur les ressources et pouvoir d'achat.

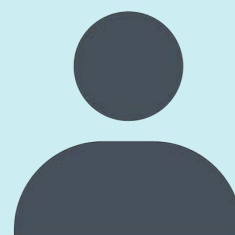


Décembre 2022

Embauche - Responsable administratif et financier

Arnaud ROCHETTE a rejoint l'équipe de TE63, le 1^{er} Décembre 2022, au poste de Responsable Administratif et Financier. Ses missions sont :

- Responsable du service administratif
- Gestion du personnel
- Prospective financière
- Pilotage budgétaire



ore 2022

FNCCR - Rennes

ésentes au congrès de la FNCCR (activités Concédantes et Régies) à

l'énergie, énergies renouvelables



Décembre 2022

Inauguration Éclairage Sportif - ANS

TE63 a participé à l'inauguration des éclairages sportifs de la Plaine des Jeux à Cournon en présence de Philippe CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme, François RAGE, Maire de Cournon d'Auvergne. Financés à hauteur de 34,5% par l'ANS, 32,75% par TE63 et 32,75% par la commune, ces travaux ont permis la réalisation d'une économie de 44% pour un fonctionnement à pleine puissance.



Au cours du second semestre 2022

Inauguration de bornes de recharge pour véhicules électriques

Après le développement et la mise en service du réseau de bornes de recharge IRVE-TE63, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme a participé aux inaugurations des bornes de Clermont-Ferrand et de Bromont-Lamothe. Comprenant au total 93 bornes de recharge, le réseau est organisé autour des axes principaux et secondaires importants et des zones touristiques du département, ainsi que sur la métropole avec 36 bornes de recharge.





LE SYNDICAT

❁ QUI SOMMES-NOUS ?

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, syndicat mixte fermé, est un établissement public de coopération locale qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

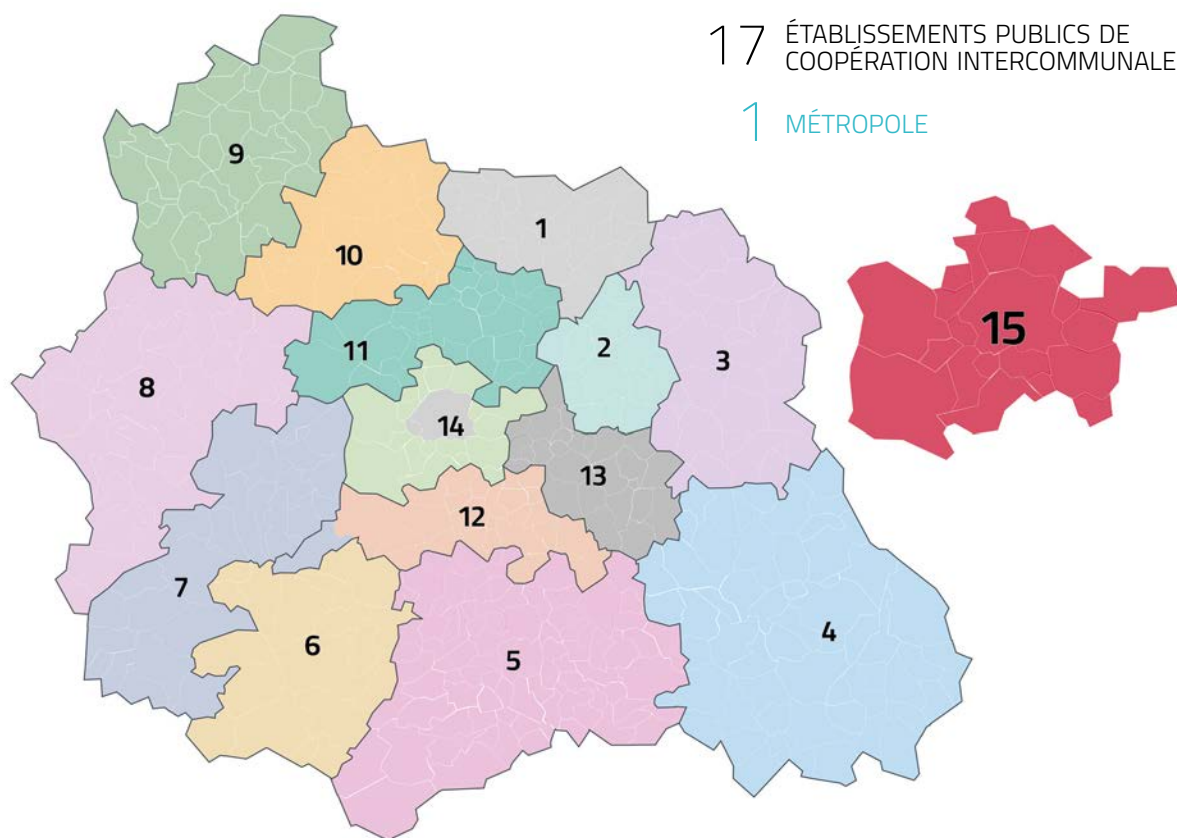
Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, **TE63** représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité et de la fourniture, concédées à ENEDIS et EDF.

Le syndicat intervient en **électrification sur les communes rurales** et réalise les **aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines**. Chaque année, de nombreux chantiers sont réalisés tels que des extensions, enfouissements, renforcements, embellissements, sécurisations, etc. Sur le territoire des communes lui ayant transféré la compétence, le syndicat effectue également des **travaux neufs** et **d'entretien** sur les réseaux **d'éclairage public** et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales. Il intervient également dans l'installation, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Pour cela, TE63 confie annuellement un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'Economie Mixte pour l'Électrification, SEMELEC63 dont il est actionnaire majoritaire. Le rôle de cette société est d'exécuter les travaux de réseaux d'électrification et d'éclairage public au nom et pour le compte du syndicat, maître d'ouvrage.

Ainsi, SEMELEC63 prépare les dossiers de consultation des entreprises exécutantes dans le respect du Code de la Commande Publique : la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme. SEMELEC63 met en place les travaux en liaison avec les élus et le concessionnaire et suit leur exécution jusqu'à leur réception.

❁ TERRITOIRE



PRÉSIDENT

Sébastien GOUTTEBEL

Maire de MUROL
Président de l'AMRF 63



VICE-PRÉSIDENTS



Rémi CHABRILLAT
Adjoint à CLERMONT-FERRAND
Président de l'ADHUME



Roger Jean MEALLET
Maire de CHAMPEIX
Conseiller Régional



Antonio MARQUES
Adjoint à SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM



Florence LHERMET
Adjointe à SAINT-AMANT-TALLENDE



Vladimir LONGCHAMBON
Maire de MONTFERMY



Gregory BONNET
Maire de MONTCEL
Conseiller Départemental



Stéphane GUILLAUME
Conseiller Municipal à AUBUSSON D'Auvergne

MEMBRES DU BUREAU



Patrick AMBLARD



Fabien BESSEYRE



Jean-François BIZET



Evelyne BRUN



Gérard CHANSARD



Laurent COUDUN



Christian DEBARBIERI



David DEROSSIS



Marcel DOMINGO



Guy DUCOING



Daniel DUMAS



Jean-Paul DURAND



José FANJUL



Lilian FRITEYRE



Jean-Luc FRUCHART



René GUELON



Gérard GUILLAUME



Daniel LEOTY



Christian MELIS



Thierry OLIVAIN

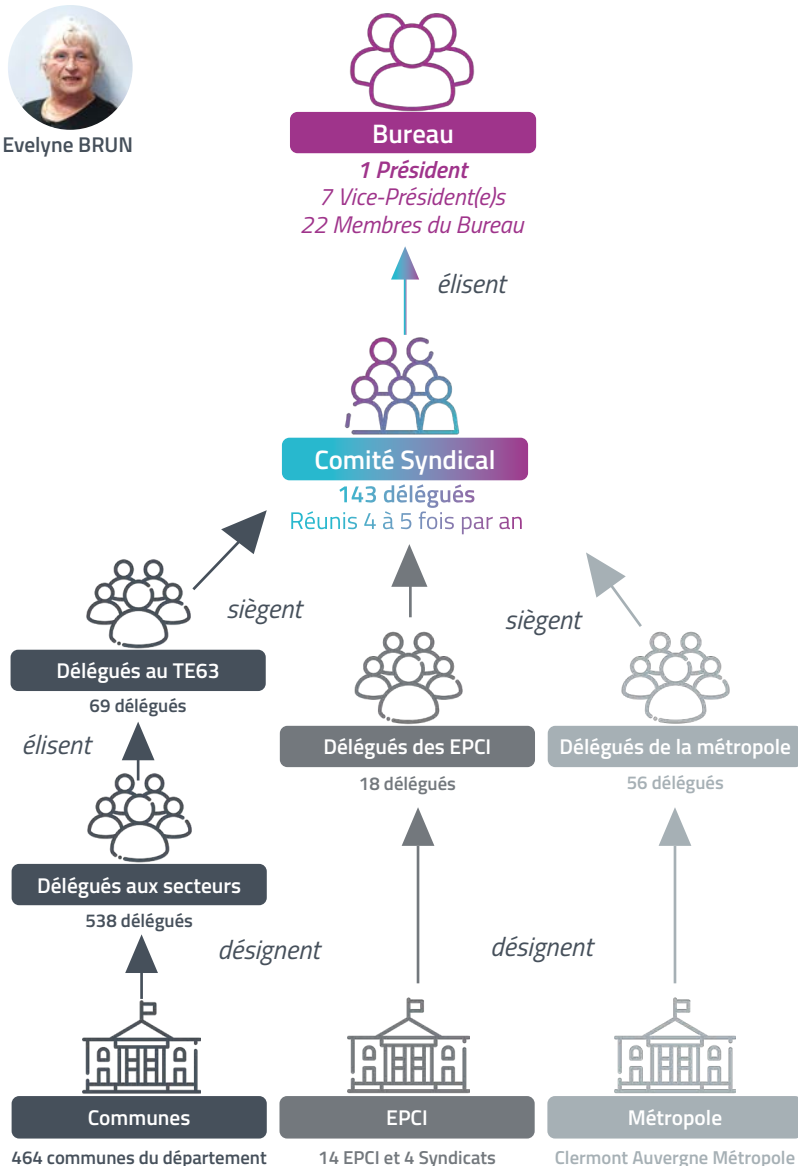


Alain ROCHE



Christophe VIAL

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL



FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

07/05	Accord de confidentialité CLEEE
-------	---------------------------------

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

05/02	Convention de groupement SDIRVE Avenant 1
07/05	Modification tarification IRVE
	Travaux d'aménagement esthétique
	Convention cadre TE63-ADUHME
	Convention financière TE63-ADUHME
01/06	Adhésion à la compétence IRVE
08/10	Convention avec l'ADUHME
	Désignation représentants ADUHME
	Charte photovoltaïque - Adhésion de TE63
	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sur le projet INSPIRE

MARCHÉ PUBLIC

05/02	Cahier des charges de concession - Convention Article 8 - 2022-2025
	Cahier des charges de concession : Financement des travaux d'aménagements esthétiques sur les communes urbaines

FINANCES

05/02	Budget primitif
	Autorisations de programmes & Crédits de paiements
07/05	Compte administratif et Compte de Gestion 2021
	Affectation du résultat
	Décision modificative DM 1-2022
01/06	Décision modificative DM 2-2022
08/10	Décision modificative DM 3-2022

PERSONNEL DE TE63-SIEG

05/02	Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
	Modification du tableau des effectifs
	Compte personnel de formation
07/05	Modification du tableau des effectifs
	Remboursement de frais
08/10	Création d'un poste d'attaché principal
	Modification du RIFSEEP
	Modification du tableau des effectifs

CONVENTION DE MANDAT

05/02	Convention de mandat 2022 TE63-SEMELEC 63
08/10	Avenant 1 Convention de mandat 2022 TE63-SEMELEC 63
	Avenant 4 Convention de mandat 2019 TE63-SEMELEC 63
	Rapport des Représentants TE63 au CA de SEMELEC63

ÉQUIPES

CHIFFRES CLÉS RESSOURCES HUMAINES

2022



9
agents



2
recrutements



16
salariés



1
recrutement

ORGANIGRAMME 2022

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME

Sébastien GOUTTEBEL
Président

Quentin RANOUX
Directeur Général des Services

Joëlle PIGNOT
Arnaud ROCHETTE
Responsables administratifs
et financiers

Valérie BERTHELOT
Secrétariat Général

Lucie AUCOUTURIER
Communication

Emmanuelle VOYER
Accueil / Comptabilité

Alexandre BABIN
Administratif / Infographie

Myriam CHAPOUTIER
Stéphanie PETELET (en décharge d'activité)
Comptabilité

SEMELEC 63

Sébastien PICOT
Directeur Général Délégué

Ibrahim KARABULUT
Responsable du service
Éclairage Public

Christophe JARLETON
Directeur Adjoint
en charge de l'Électrification
Rurale et Mobilité Électrique

Viviane CARBONNEAUX
Secrétariat

Valérie COHADE
Marie GIRAULT
Secrétariat

Julien BLEUSET
Bader GATI
Jérémy MORALES
Chargés d'Affaires

Lilian FARRY
Benoît SOUBEYROU
Sébastien VOLAT
Jean-Christophe USCLADE
Fabrice THIRIET
Chargés d'Affaires

GIE ACODE
Fabrice LASCIOUVE
Responsable Contrôle

Sophie GRABAN
Comptabilité

Éric DUTHEIL
Informatique

CHIFFRES CLÉS FINANCIERS 2022



50,8 M€
Budget réalisé



18,5 M€
Montant dédié à l'Éclairage Public (TTC - entretien compris)



Investissement
Dépenses 42,3 M€ Recettes 33,1 M€



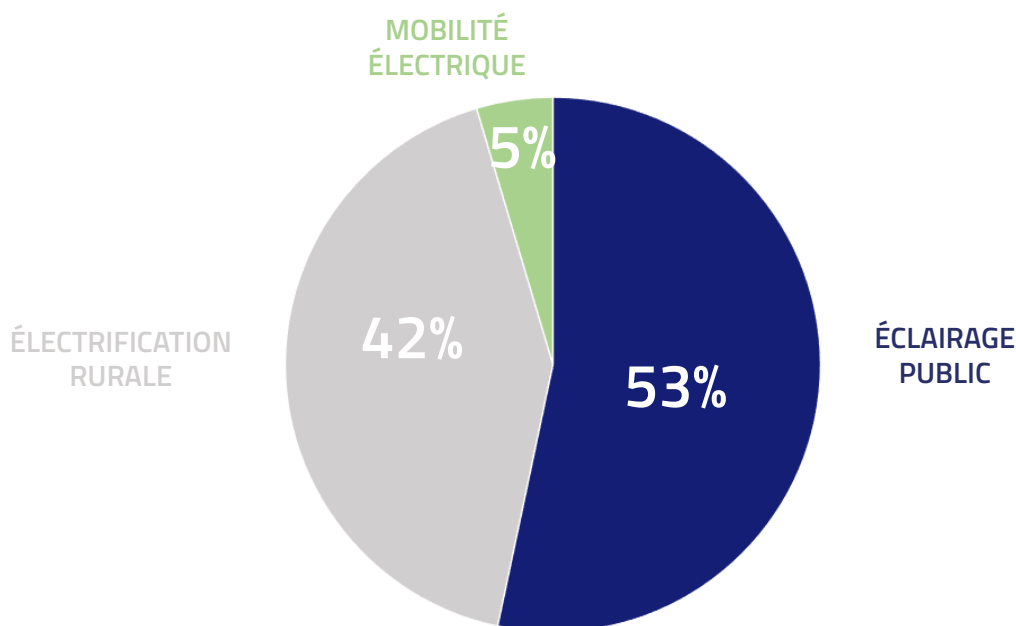
14,6 M€
Montant dédié à l'Électrification Rurale (TTC)



Fonctionnement
Dépenses 7,4 M€ Recettes 19 M€



1,6 M€
Montant dédié à la Mobilité Électrique (TTC)



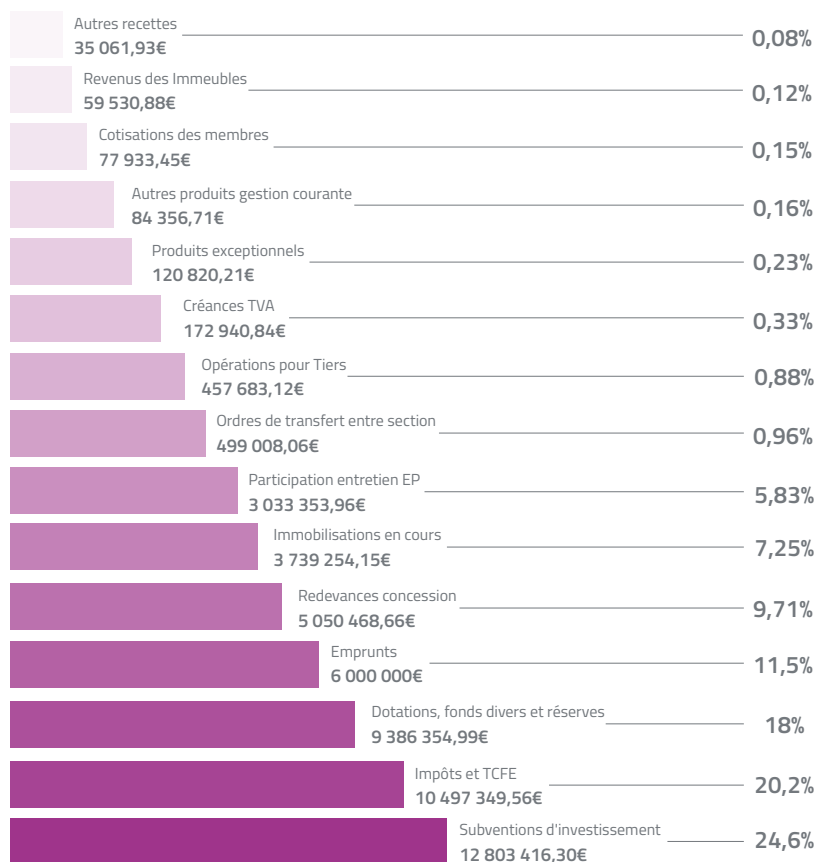
Répartition des travaux

Ce budget a permis de maintenir la capacité d'investissement du syndicat pour réaliser les programmes de travaux sur les réseaux d'électricité, de renouveler et de rénover le parc d'éclairage public des communes, d'accompagner toutes les actions en faveur de la mobilité durable et des énergies renouvelables.

TE63 se donne les moyens financiers d'accompagner les collectivités dans leurs projets de transition énergétique

RECETTES

Afin de couvrir les besoins de fonctionnement et de réaliser les programmes d'investissement en faveur des réseaux d'électricité et de la transition énergétique, TE63 mobilise des recettes qui proviennent, entre autres, de la taxe sur l'électricité, des redevances, du FACÉ et de la participation des communes.



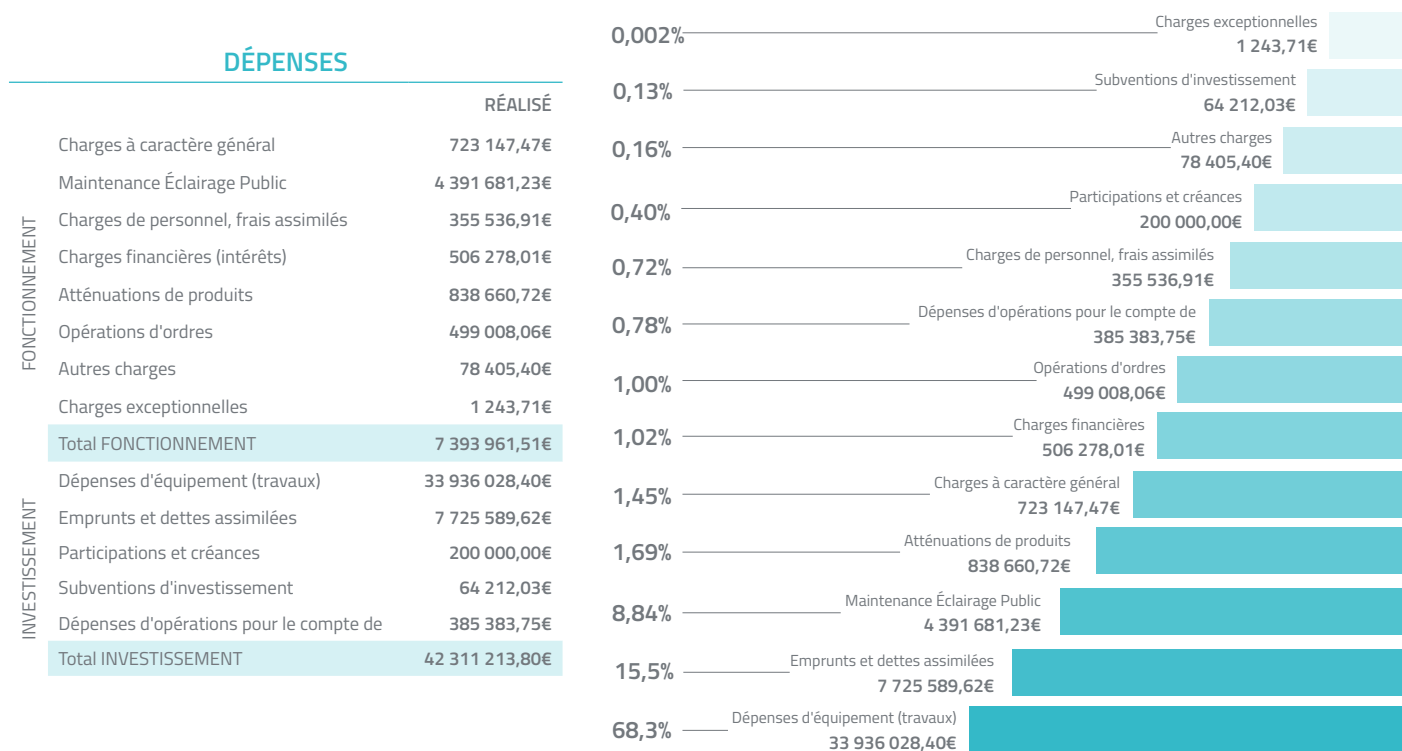
RECETTES

	RÉALISÉ
Redevances concession	5 050 468,66€
Impôts et TCFE	10 497 349,56€
Cotisations des membres	77 933,45€
Participations entretien EP	3 033 353,96€
Revenus des Immeubles	59 530,88€
Remboursement rémunération personnel	25 565,74€
Autres produits gestion courante	84 356,71€
Produits et services	9 496,19€
Produits exceptionnels	120 820,21€
Total FONCTIONNEMENT	18 958 875,36€
Subventions d'investissement	12 803 416,30€
Dotations, fonds divers et réserves	9 386 354,99€
Immobilisations en cours	3 739 254,15€
Créances TVA	172 940,84€
Opérations pour Tiers	457 683,12€
Ordres de transfert entre section	499 008,06€
Emprunts et dettes	6 000 000,00€
Total INVESTISSEMENT	33 058 657,46€

DÉPENSES

Les dépenses de TE63 sont consacrées pour **68,3%** à la réalisation de travaux qui sont financés par les recettes détaillées ci-dessus.

DÉPENSES



Les montants indiqués n'intègrent pas les restes à réaliser en dépenses et en recettes et les résultats de l'année précédente.



12 MARS 2022 10h30 - LA PRESSE

Clermont-Ferrand - Vivre sa ville

Un réseau de bornes pour la métropole

36 bornes publiques de recharge sur l'agglomération



- List of 36 charging stations with their locations: 1. BORNES - REPÈRES - Centre de la Ville de Clermont-Ferrand, 2. CHATEAUGAY - Square de la Liberté, etc.

Le nombre de véhicules électriques et de points de recharge continue d'augmenter dans le Puy-de-Dôme. Trente-six bornes publiques seront opérationnelles d'ici la fin de l'année.

Le Puy-de-Dôme dispose de plusieurs points de recharge accessibles au public. Certains d'entre eux sont même, pour l'instant, gratuits.

AUBIÈRE

Une borne électrique au parking Saint-Verny

La commune dispose désormais d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Le nouvel équipement a été installé sur le parking Saint-Verny, vers la sortie rue de Romagnat.



RECHARGE. D'autres bornes existent dans la commune à Auchan et à Castorama.

Le déploiement de cette borne sur la commune, réalisé par le Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme-Sieg (Service d'intérêt économique général) et Clermont Métropole, permet d'accueillir deux véhicules électriques simultanément sur deux emplacements dédiés à la charge, 24/24 et 7/7.

Cet équipement de recharge accélérée d'une puissance de 22 kw permet, sur un véhicule genre Zoé équipé d'une batterie de 52 kWh, de récupérer plus de 50 km en moins de 30 min.

L'offre de mobilité électrique du Sieg propose aux usagers des applications informatiques performantes afin de leur faciliter la recherche des bornes et l'utilisation des services.

Le parking Saint-Verny, très prisé des Aubiérais et depuis peu équipé de caméras de surveillance, restera gratuit selon la mairie.

Pratique, Modalités pratiques et tarifs sur : www.sieg3.oriois-infos.com

EN BREF

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES À CEYRAT. Clermont Auvergne Métropole déploie des bornes de recharge pour véhicules électriques sur tout le territoire métropolitain.

Pour Ceyrat, la première borne vient d'être installée place de la Résistance. La deuxième, située sur le parking de l'espace Culture et congrès, est en cours d'installation. Elle sera fonctionnelle d'ici quelques jours.

Ces bornes de recharge accélérée font partie du réseau IRVE-TE63, service public de la mobilité électrique développé par le Territoire d'énergie Puy-de-Dôme (TE63). Accessibles à tous les types de véhicules, 24 heures/24 et 7 jours/7, les bornes sont équipées de deux points de charge, permettant ainsi de brancher simultanément deux voitures électriques.

Le déploiement d'un réseau de bornes de recharge contribue au développement des modes de transport alternatifs aux moteurs thermiques traditionnels. L'acquisition, l'installation, l'exploitation et la maintenance des bornes sont assurées par TE63 et Clermont Auvergne Métropole. La commune met simplement à disposition l'espace public.

Les tarifs du service de mobilité électrique du TE63 pour la charge normale (jusqu'à 22 kVA en AC et jusqu'à 25 kW en DC) sont pour les abonnés, 0,06 €/min (abonnement 12 €/an) ; et pour les non abonnés, 0,09 €/min.



Où et comment recharger son véhicule dans le Puy-de-Dôme ?

Le Puy-de-Dôme dispose de plusieurs points de recharge accessibles au public. Certains d'entre eux sont même, pour l'instant, gratuits.

1 Les points de recharge du Territoire d'Énergie 63. Ils sont donc actuellement au nombre de 21 et sont essentiellement installés dans l'Agglo Pays d'Issoire. D'ici la fin 2022, ils seront 95, dispersés un peu partout dans le département. Deux seront rapides. Ceux-ci sont payants, mais grâce à la prise d'un abonnement, vous avez droit à des tarifs préférentiels. Renseignements : sieg3.oriois-infos.com.



BORNE. Un point de recharge dans un supermarché. PHOTO RICHARD BRUNEL

2 Dans des centres commerciaux, grandes surfaces... Il est possible de recharger sa voiture gratuitement dans le parking de certains magasins. C'est le cas dans les Lidl, dont les bornes sont accessibles aux heures d'ouvertures, de même pour l'enseigne Cultura. Dans d'autres commerces, des offres privilégiées peuvent être mises en place si vous êtes possesseur de la carte du magasin (par exemple Carrefour).

Avec la loi d'orientation des mobilités, les parkings des centres commerciaux ont l'obligation légale d'équiper 5 % de leurs places de parking de recharge pour véhicule électrique d'ici 2025.

Ainsi, le Castorama de Clermont-Ferrand vient d'installer 20 bornes avec un accès payant.

3 Chez les concessionnaires autos. La plupart des concessionnaires disposent de bornes où les clients peuvent recharger gratuitement leur véhicule. Certaines concessions acceptent même des véhicules autres que la marque qu'elles représentent.

4 Sur les aires d'autoroutes. En février 2021, deux textes réglementaires ont rendu obligatoire, pour les sociétés concessionnaires, d'équiper l'ensemble des 440 aires de service sur autoroutes et voies rapides en points de recharge d'ici le 31 décembre 2022.

5 Sur des points de recharge d'opérateurs privés. Plusieurs opérateurs privés ont installé des bornes sur la voie publique. L'astuce pour les trouver est de télécharger une application comme ChargeMap. Google Map les indique également.

L'installation de points de recharge s'accélère, mais la possibilité de s'en servir gratuitement sera de plus en plus rare.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - La SAS Puy d'énergies va aider les communes

Ne plus se ruiner en énergie

L'énergie est déjà devenue un sujet de préoccupation majeure pour les collectivités territoriales. Afin de les aider à devenir plus sobres et plus performantes, le Conseil départemental et Territoire d'énergie viennent de créer la SAS Puy d'énergies.



RENOUVELABLE. Tous les bâtiments publics sont susceptibles d'accueillir des panneaux solaires.

La facture énergétique des collectivités territoriales augmente régulièrement depuis plusieurs années. Une facture qui va désormais exploser. Ainsi, c'est pour les aider à maîtriser ce poste de dépense essentiel que le Conseil départemental et Territoire d'énergie viennent de créer la SAS Puy d'énergies, chargée d'accompagner les collectivités dans la production d'énergies renouvelables, issues du solaire, de la géothermie, de l'hydroélectricité, de la biomasse ou de l'hydrogène.

20 % d'énergie renouvelable dans six ans. L'objectif est d'atteindre 20 % d'énergie renouvelable dans six ans (13 % aujourd'hui). Un chiffre modeste mais donc réalisable.

Avec un premier projet déjà sur les rails qui concerne les collèges, gérés par le Département, les chantiers, qui consistent à équiper les toits des collèges de panneaux solaires, pourraient débuter l'an prochain. Le projet serait d'équiper 50 % des collèges (soit 27 sur 54) d'ici cinq ans. La nouvelle entité Puy d'énergies devrait permettre d'avancer plus vite. Disposant de fonds propres (400 000 € apportés par moitié par le Département et Territoire d'énergie), elle a la capacité d'emprunter, de porter et d'investir dans tous les projets permettant de réduire la facture énergétique. Un objectif résolu ment dans l'air du temps.

CHATEAUGAY

Une borne place Charles-de-Gaulle

Territoire d'Énergie a entrepris l'installation de 36 bornes de recharge pour véhicules électriques réparties sur la métropole, qui devraient être en service avant la fin de l'année.

Une borne est désormais installée à Châteaugay à l'entrée du parking place Charles De Gaulle et est déjà opérationnelle. Cette borne possède deux points de charge, deux places ont donc été matérialisées pour accueillir les véhicules électriques.

Ces bornes permettent aux possesseurs de voitures électriques d'être rassurés sur l'autonomie en leur permettant de trouver une borne de recharge disponible à proximité de leur déplacement. Ils peuvent ainsi recharger leur véhicule sur le domaine public, 7j/7 et 24h/24. Le service est accessible avec ou sans abonnement avec plusieurs moyens de paiement, en ligne sur smartphone, carte bancaire sans contact, pass adhésif. Le service propose des tarifs basés sur le temps de recharge.



NOUVEAU SERVICE. Châteaugay soutient le développement d'une mobilité plus durable.

BEAUMONT - Deux bornes pour voitures électriques

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63) a entrepris l'installation sur le territoire de la Métropole clermontoise, d'ici la fin de l'année, de 36 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques.

La Ville de Beaumont a obtenu l'installation de deux bornes sur la commune. Elles sont déjà opérationnelles. Deux emplacements pour véhicules ont été matérialisés sur chacun des sites. Ces bornes, dites « accélérées », possèdent deux points de charge : un qui délivre du courant alternatif jusqu'à 22 kW et l'autre du courant continu jusqu'à 25 kW.

Les possesseurs de voitures électriques ou hybrides peuvent les utiliser et payer soit en ligne, via leur smartphone, soit par carte bancaire ou avec un pass adhésif. Un non-abonné devra s'acquitter d'un tarif de 9 centimes d'€ la minute, un abonné paiera un forfait annuel de 12 € et ensuite une part variable de 6 centimes d'€ la minute. Ces équipements sont ouverts à tous, 7 jours sur 7, 24h/24. Infos sur www.sieg3.oriois-infos.com.



RECHARGE. Une borne publique de TE63, pour recharger.

Le Puy-de-Dôme, un département de plus en plus branché

La voie de l'électrique est en route dans le département. Les Puy-dômains sont en effet de plus en plus nombreux à miser sur cette énergie pour leur véhicule. En parallèle, le nombre de points de recharge augmente.

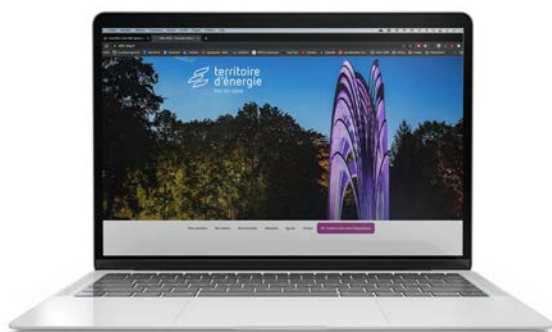
2.900 véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été immatriculés dans le Puy-de-Dôme en 2021, soit une hausse de 57,1 % par rapport à 2020. Pour 2022, les ventes semblent également prometteuses puisque janvier et février ont déjà enregistré plus de 1.000 véhicules de ce type qui ont été immatriculés.

En parallèle, le nombre de points de recharge ne cesse d'augmenter. Si le Puy-de-Dôme accusait un certain retard, il est train de le rattraper. En janvier 2021, il comptait 120 points de recharge publics, soit 18 pour 100 000 habitants. Au 30 avril 2022, leur nombre est passé à 315, soit 48 pour 100 000 habitants.



RECHARGE. Une borne publique de TE63, pour recharger.

UNE COMMUNICATION AU SERVICE DU TERRITOIRE



Site Internet

Le nouveau site internet a été mis en ligne en Décembre 2021. Vous pouvez y retrouver l'ensemble de nos actualités, documents administratifs et communication. Des nouvelles fonctionnalités sont prévues pour 2023.

Restez connectés ! www.te63-sieg.fr 



Newsletter

Depuis 2020, 3 à 4 newsletters sont envoyées à l'ensemble des collectivités adhérentes. Elles retracent notre actualité et présentent un dossier complet sur un sujet du moment. Vous pouvez également les retrouver sur notre site internet !



Réunions de Secteurs

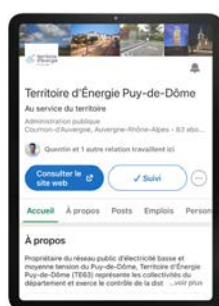
Chaque année, TE63 organise des rencontres au sein de chaque secteur intercommunal d'énergie auxquelles, sont conviés, les délégués du secteur afin d'échanger sur l'actualité du syndicat. Ces rencontres sont le moyen de réitérer l'importance du rôle des délégués de secteur pour faire le lien entre la commune et TE63.

En 2022, les agents des collectivités adhérentes (secrétaires de mairie, agents techniques...), ainsi que les maires ont également été conviés.



Classeur Fiches Pratiques

En 2022, nous avons créé un classeur de fiches pratiques sur nos métiers, à destination des collectivités adhérentes. Le but est de les accompagner dans leurs démarches avec nos services et mieux faire comprendre nos missions. Ils ont été distribués à chaque adhérent lors des réunions de secteur ou via les communautés de communes. *Si votre collectivité n'a pas eu le sien, contactez-nous !*



Réseaux sociaux

Nous sommes présents sur Facebook et LinkedIn. Vous pouvez suivre nos actualités.



Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme





LA CONCESSION

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

2022



444 902
Nombre d'usagers



9 986
Nombre de producteurs



19 649 km
total de réseau public de
distribution d'électricité



52,8 %
Part du réseau en souterrain



10 138 km
de réseau BT



9 511 km
de réseau HTA

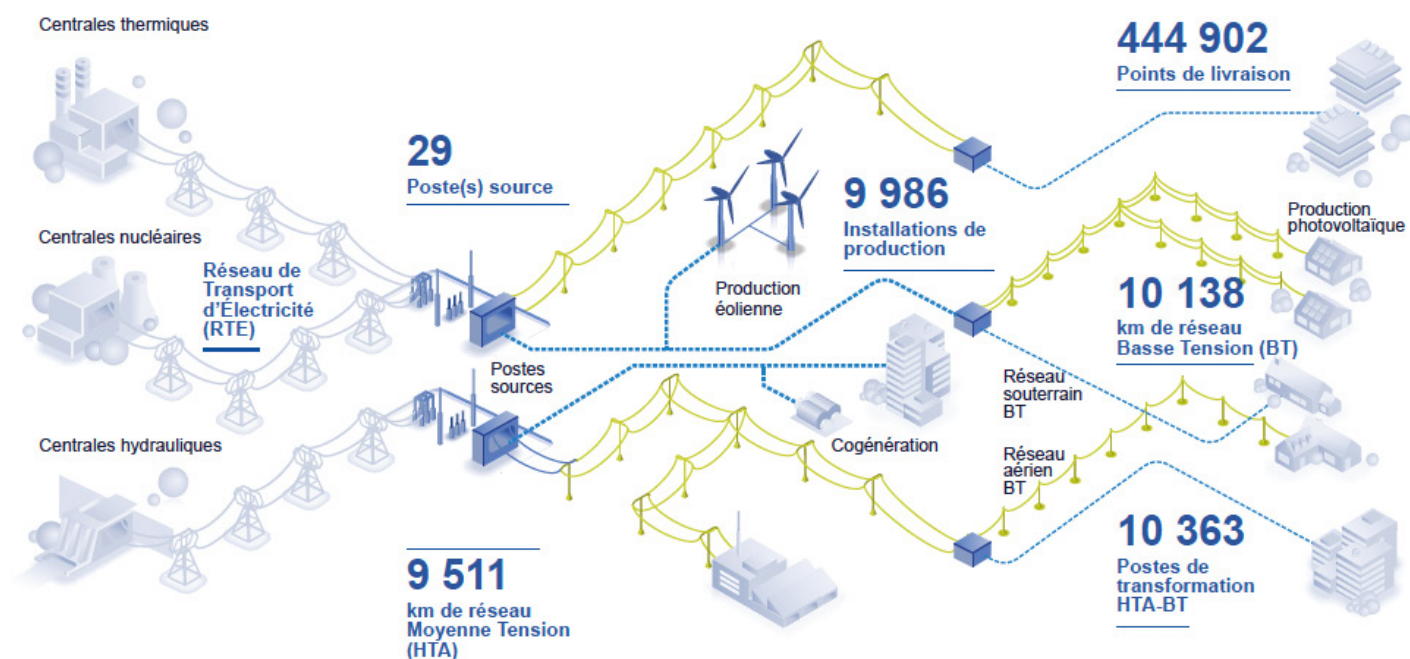


10 363
Nombre de postes de
transformation HTA-BT



41 M€
Investissements sur la
concession

Le réseau public de distribution d'électricité



Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, TE63 représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la fourniture et la distribution publique d'électricité, concédés à EDF et ENEDIS dans le cadre du cahier des charges de concession.

RTE est, quant à lui, le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français. Son rôle est de relier les producteurs aux consommateurs d'électricité et de relier la France à ses voisins européens, tout en assurant, à chaque seconde, l'équilibre entre production et consommation, entre importations et exportations.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU

RÉSEAU BT

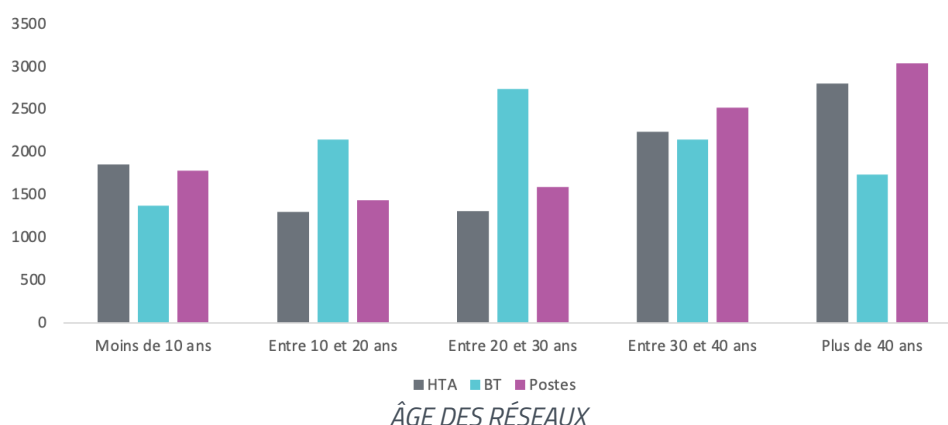
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Souterrain (en m)</i>	4 259 685	4 369 043	4 478 405	4 581 625	4 695 989	4 801 881
<i>Aérien (en m)</i>	5 538 068	5 499 173	5 468 846	5 414 300	5 385 106	5 335 844
<i>Total (en m)</i>	9 797 753	9 868 216	9 947 251	9 995 925	10 081 095	10 137 725

RÉSEAU HTA

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Souterrain (en m)</i>	4 925 686	5 086 763	5 207 427	5 311 117	5 494 750	5 568 016
<i>Aérien (en m)</i>	4 407 604	4 332 956	4 172 835	4 100 610	4 006 382	3 943 073
<i>Total (en m)</i>	9 333 290	9 419 719	9 380 262	9 411 726	9 501 132	9 511 090

POSTES DE TRANSFORMATION HTA-BT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Rural</i>	6 809	6 825	6 857	6 884	6 900	6 925
<i>Urbain</i>	3 236	3 250	3 280	3 298	3 426	3 438
<i>Total</i>	10 045	10 075	10 137	10 182	10 326	10 363



NB : Les informations figurant dans le tableau ci-dessus sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2022

	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT	HTA	BT
<i>Extension (m)</i>	17 528	19 033	14 656	16 840	6 733	18 539	6 785	21 690	11 615	23 825	7 529	22 236
<i>Renouvellement (m)</i>	14 202	20 103	32 025	27 274	13 962	25 597	9 980	21 079	17 299	10 821	33 863	9 859
<i>Renforcement (m)</i>	231 018	7 193	118 654	4 945	147 389	3 799	27 336	2 507	201 139	7 155	9 927	3 439

USAGERS

2022
EN CHIFFRES



465 558 MWh
Énergie produite sur le département



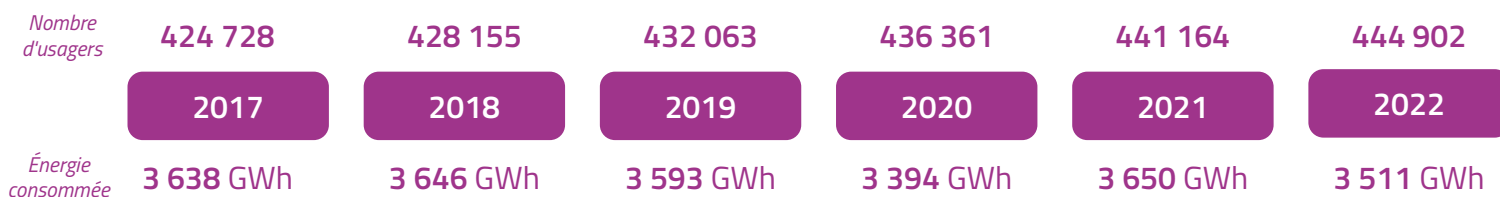
3 511 090 MWh
Énergie consommée sur le département

13,3%

Part de la production par rapport à la consommation dans le Puy-de-Dôme

LA CONSOMMATION DANS LE PUY-DE-DÔME

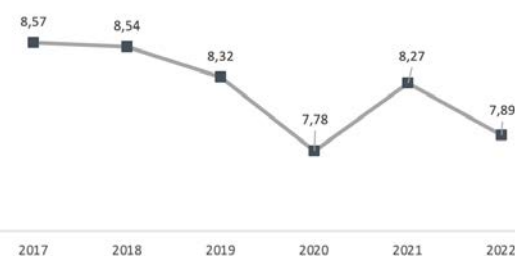
Dans le Puy-de-Dôme, le nombre d'usagers est en hausse avec plus de 20 000 usagers de plus depuis 2017. La consommation, quant à elle, fluctue en fonction des années. Une baisse significative est constatée pour 2022.



RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS

	Part d'usagers	Consommation
BT ≤ 36 kVA	98,84%	54,8%
BT > 36 kVA	0,93%	12,7%
HTA	0,23%	32,5%

Évolution de la consommation moyenne par usager (en MWh)



LA PRODUCTION DANS LE PUY-DE-DÔME

La production d'électricité sur le territoire est en progression depuis ces dernières années, avec une légère hausse en 2022.



RÉPARTITION DE LA PRODUCTION



Photovoltaïque



Parcs Éoliens



Hydraulique



Autre (biogaz, biomasse...)

Nombre d'installations

9 912

10

43

21

Énergie produite (MWh)

143 236

98 907

43 016

180 400

CONTRÔLE

En tant que concessionnaire, ENEDIS doit entretenir le réseau, assurer son renouvellement pour offrir une électricité de qualité à tous les habitants du Puy-de-Dôme. EDF, quant à elle, a la charge de la fourniture au Tarif Réglementé de Vente (TRV). TE63 exerce un contrôle annuel et quotidien.

CONTRÔLE QUOTIDIEN

Demandes des usagers (collectivités et particuliers) :

Étudiées et traitées en relation avec le concessionnaire, elles concernent : la qualité de l'électricité (chutes de tension, coupures, pannes HTA), la sécurité et la vétusté des réseaux, la facturation, le relevé et les chiffrages des travaux.

Dossiers Article R323-25, autorisation de construire et déplacements d'ouvrages :

Toutes les demandes d'autorisation de construire du concessionnaire, liées ou non à des travaux de voirie, sont examinées. Cette étude permet de contrôler les conditions dans lesquelles ENEDIS réalise les travaux, d'apporter des recommandations techniques et d'engager des travaux coordonnés entre ENEDIS et TE63.



Visite terrain - opération 'Rénovation programmée' - Saint-Diéry

CONTRÔLE ANNUEL

Conformément au cahier des charges de concession, ENEDIS et EDF rédigent un Compte-Rendu Annuel d'activité de Concession (CRAC) et le présente au TE63. L'objectif est de contrôler l'état de la distribution d'électricité sur la concession, veiller au respect de l'application du cahier des charges et définir les axes de progrès.

QUALITÉ

TENUE DE LA TENSION

En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V, soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

	2021	2022	Variation
Nombre de clients mal alimentés (BT)	984	1 204	+ 22,4%
Taux de clients mal alimentés sur le département	0,2%	0,3%	+ 22,4%

COUPURES

La continuité de l'alimentation en électricité est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps pendant lequel un client alimenté est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause (travaux ou incident sur le réseau, incident en amont du réseau). Le décret du 28 Août 2021 définit les coupures longues, supérieures à 3 minutes et les coupures brèves, entre 1 seconde et 3 minutes.

Dans le Puy-de-Dôme, un utilisateur sera considéré comme mal alimenté s'il subit plus de 6 coupures longues ou plus de 35 coupures brèves, ou encore si la durée annuelle des coupures longues dépasse 13 heures.

Coupures liées à des incidents

	2021	2022	Variation
Nombre de coupures sur incident réseau	1 790	1 765	-1,4%
Longues (> à 3 min)	820	736	-10,2%
Brèves (< à 3 min)	970	1 029	+6,1%

Nombre de clients affectés

	2021	2022	Variation
Affectés par plus de 6 coupures longues	547	192	- 64,9%
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives	12 965	14 873	+ 14,7%





LES TRAVAUX



TE63 INTERVIENT DANS 3 CATÉGORIES DE TRAVAUX :



ÉLECTRIFICATION RURALE



ÉCLAIRAGE PUBLIC



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

 CLASSIFICATION DES COMMUNES

Dans l'application de l'article 9 du nouveau Cahier des Charges de Concession, la maîtrise d'ouvrage des renforcements de réseaux, des extensions et des branchements est répartie entre l'autorité concédante (TE63) et le concessionnaire (ENEDIS).

Signé en 2021 et effectif au 1^{er} janvier 2022, le nouveau Cahier des Charges de Concession apporte des modifications concernant la classification des communes ainsi que sur la maîtrise d'ouvrage (ci-après) :

COMMUNES URBAINES (A)

avec + de 50% de la TCCFE conservée par la commune

Ambert	Issoire
Beaumont	Pont-du-château
Chamalières	Riom
Châtel-Guyon	Royat
Clermont-Ferrand	Thiers
Gerzat	

COMMUNES URBAINES (B)

avec 50% et moins de la TCCFE conservée par la commune

Aigueperse	Les Martres-de-Veyre
Aubière	Ménétrol
Aulnat	Mirefleurs
Billom	Mozac
Blanzat	Nohanent
Brassac-les-Mines	Orcet
Cébazat	Pérignat-lès-Sarliève
Le Cendre	Perrier
Ceyrat	La Roche-Blanche
Châteaugay	Romagnat
Corent	Saint-Bonnet-près-Riom
Cournon d'Auvergne	Sayat
Durtol	Vertaizon
Enval	Veyre-Monton
Lempdes	Vic-le-Comte
Lezoux	Volvic
Marsat	

COMMUNES RURALES (C)

Toutes les autres communes du département



ORIGINE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	CATÉGORIES DE COMMUNES		
		Commune Urbaine (A)	Commune Urbaine (B)	Commune Rurale (C)
RENFORCEMENT				
Levée de contrainte électrique des réseaux BT	Renforcement des réseaux BT et, si nécessaire, remplacement ou création et raccordement d'un poste de transformation associé	ENEDIS	ENEDIS	TE63
Adaptation aux charges des transformateurs	Tout changement de transformateur dès lors qu'il n'y a pas de modification structurelle du poste HTA-BT (enveloppe, tableau, disjoncteur, câblage...)	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
	Tout changement de transformateur dès lors qu'il y a une modification structurelle du poste HTA-BT	ENEDIS	ENEDIS	TE63
Levée de contrainte électrique des réseaux HTA	Renforcement du réseau HTA	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
SÉCURISATION				
Amélioration de la continuité d'alimentation du réseau	Sécurisation des réseaux BT	ENEDIS	TE63	TE63
RACCORDEMENT				
Extensions HTA	Raccordement d'une installation de consommation ou de production y compris collective	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS TE63 si collective
Extensions BT	Raccordement individuel d'une installation de consommation	ENEDIS	ENEDIS - client C4 TE63 - clients C5	TE63
	Raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale, départementale ou régionale ainsi que leurs émanations	ENEDIS	ENEDIS ⁽¹⁾	TE63
	Raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage autre	ENEDIS	ENEDIS ⁽¹⁾	TE63
	Raccordement d'une installation de production ≤6 kVA simultané avec une installation individuelle de consommation	ENEDIS	ENEDIS ⁽¹⁾	TE63
	Raccordement de bâtiments publics neufs comportant simultanément de la production d'électricité pour une puissance ≤36 kVA et de la consommation	ENEDIS	ENEDIS ⁽¹⁾	TE63
	Raccordement de toute autre installation de production	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Branchements	Branchement individuel BT d'une installation de consommation sans extension ou suite à une extension et de toute installation de production	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Ouvrages BT sur terrain d'assiette des raccordements collectifs	Ouvrage d'extention BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale, départementale ou régionale ainsi que leurs émanations	ENEDIS	TE63	TE63
	Ouvrage d'extention BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage autre	ENEDIS	TE63 Liaison A ENEDIS Liaison B	TE63 Liaison A ENEDIS Liaison B
	Ouvrage de branchement BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale, départementale ou régionale ainsi que leurs émanations	ENEDIS	ENEDIS ⁽¹⁾	TE63
	Ouvrage de branchement BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage autre	ENEDIS	ENEDIS ⁽²⁾	TE63 Liaison A ENEDIS Liaison B
Intégration des ouvrages dans l'environnement	Effacement	TE63	TE63	TE63
Déplacement d'ouvrages	Déplacement d'ouvrages à la demande de tiers	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS

⁽¹⁾ Par exception, TE63 exerce la maîtrise d'ouvrage des extensions BT sur les 15 communes suivantes : Ceyrat, Châteaugay, Corent, Enval, La Roche-Blanche, Ménétrol, Mirefleurs, Nohanent, Orcet, Pérignat-lès-Sarliève, Saint-Bonnet-près-Riom, Sayat, Vertaizon, Veyre-Monton, Vic-le-Comte.

⁽²⁾ Par exception, TE63 exerce la maîtrise d'ouvrage des liaisons Réseau (Liaison A) sur les 15 communes citées ci-dessus.

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION

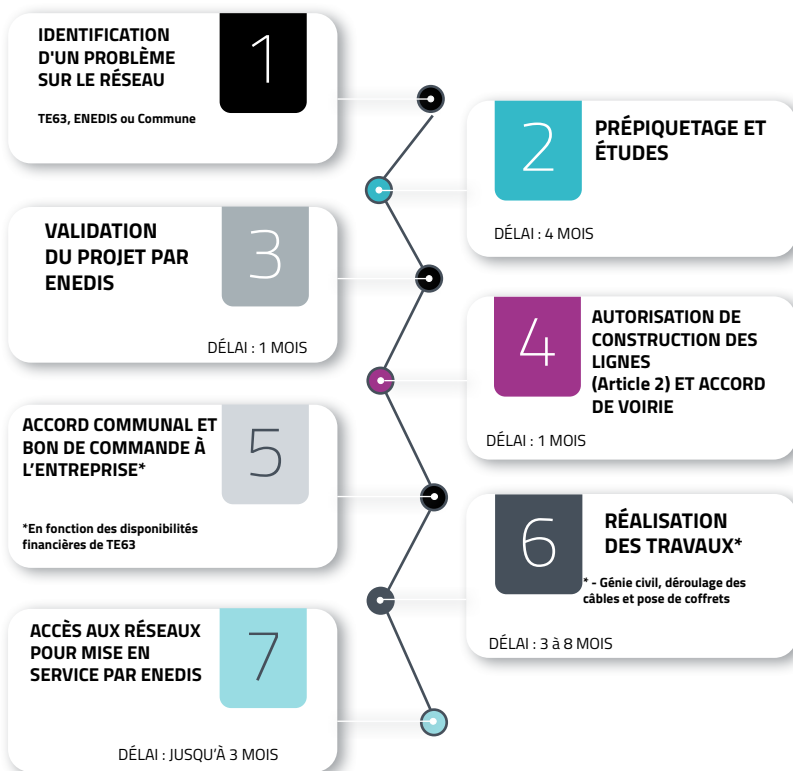
La qualité de desserte en électricité passe par la tenue de la tension délivrée aux compteurs. Cependant, la multiplication des branchements neufs, le raccordement de nouvelles constructions ou l'augmentation des puissances souscrites peuvent entraîner une saturation des réseaux existants. Un programme de renforcement du réseau est alors nécessaire. Pour assurer le financement des travaux de renforcement, TE63 mobilise notamment les ressources du FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification).

En cas de problème sur le réseau (baisse de tension, coupure, danger particulier), le Maire d'une commune peut le signaler à TE63 par mail (contact@te63-sieg.fr).

Des travaux seront entrepris par ENEDIS et/ou TE63, selon le maître d'ouvrage concerné (cf. tableau page 12).

DÉROULÉ D'UNE INTERVENTION DE RENFORCEMENT SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE TE63

*Délais contractuels, valables à partir de la réception de la demande par TE63



2022 EN CHIFFRES



55

Nombre de chantiers



4,5 M€

Montant TTC des travaux commandés



Dont 46

Chantiers de renforcement pour un montant de **3 710 000€** financés avec le FACÉ



Dont 9

Chantiers de sécurisation pour un montant de **830 000€** financés avec le FACÉ



Retour sur la sécurisation de réseau basse tension et haute tension dans le cadre du sous programme "intempéries" du Plan France Relance

11
Chantiers

1,6M €
Montant des travaux

ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

En 2022, quelques évènements climatiques ont impacté la qualité de fourniture sur le département :

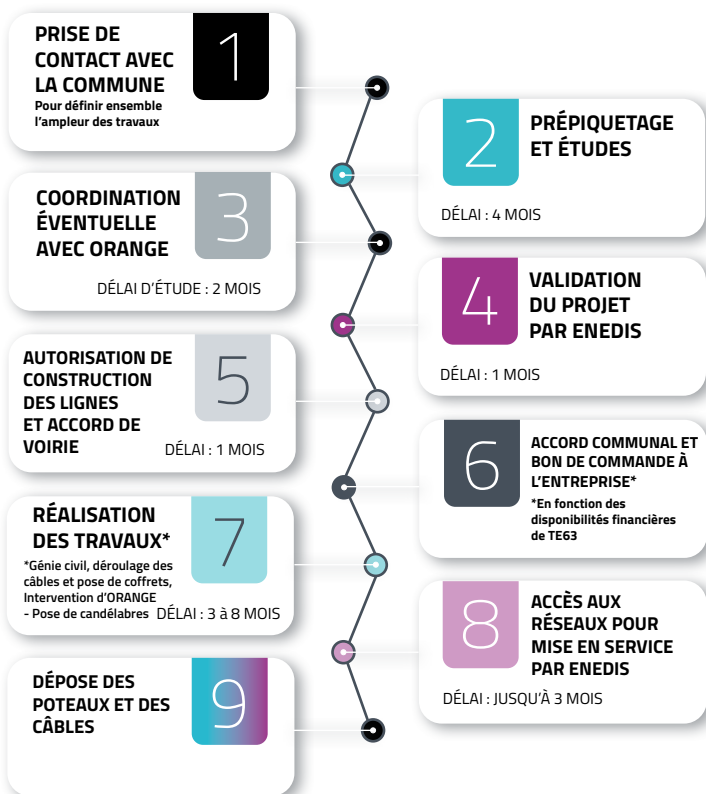
- **8/10 avril 2022** : Tempête Diego avec vents violents ayant provoqué de nombreux incidents sur les réseaux moyenne et basse tension => Déclenchement du plan régional de gestion de crise,
- **3/5 juin 2022** : Vents violents et grêle ayant provoqué de nombreux incidents sur les réseaux moyenne et basse tension,
- **21/23 juin 2022** : Vents violents et grêle ayant provoqué de nombreux incidents sur les réseaux moyenne et basse tension.

ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

La mise en souterrain des lignes électriques est destinée à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement, notamment dans les centres-bourgs.

DÉROULÉ D'UNE INTERVENTION D'ENFOUISSEMENT SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE TE63

*Délais contractuels, valables à partir de la réception de la demande par TE63



2022 EN CHIFFRES



43

Nombre de chantiers

3,2 M€

Montant TTC des travaux commandés

Comprenant :

1 210 000€ financé avec le FACÉ

2 018 000€ sur fonds propres TE63



INFO

Afin d'éviter les interventions multiples sur la voirie et de rationaliser les coûts, TE63 coordonne l'enfouissement des réseaux électriques avec la dissimulation conjointe d'autres réseaux aériens, comme les réseaux d'éclairage public et de téléphonie.

EXTENSIONS ET RACCORDEMENTS

2022 EN CHIFFRES



274

Nombre de chantiers



6,4 M€

Montant TTC des travaux commandés

Des extensions de réseaux sont réalisées par TE63 pour les communes de catégorie B et C (cf. tableau page 12), dans le cadre d'alimentation de constructions neuves, lotissements ou zones artisanales. Aujourd'hui, la majorité de ces travaux est réalisée en technique souterraine.

Il est recommandé aux collectivités ou aux particuliers qui ont un projet avec extension de réseau, de contacter TE63 dès que leur décision est prise et avant même le démarrage des travaux.

RÉPARTITION

Hors Programme

74 chantiers

Exemples : Lotissements communaux, zones d'activité...

2 468 000€

Petits Travaux

200 chantiers

Exemples : Bâtiments agricoles, bâtiments communaux, extensions pour particuliers, antennes de téléphonie mobile...

3 950 000€

INFO

Les communes ont l'obligation de financer les réseaux qui accueilleront plusieurs bénéficiaires, le réseau est Public. Pour les demandes de raccordement présentées par les particuliers et à défaut d'obligation communale, les frais engagés seront directement facturés au pétitionnaire. Il s'agira alors d'un réseau Privé.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE63 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et de renouvellement de l'éclairage public (EP) dans le département du Puy-de-Dôme, auprès de 440 communes, 13 communautés de communes, 4 syndicats et Clermont Auvergne Métropole, qui lui ont transféré la compétence.

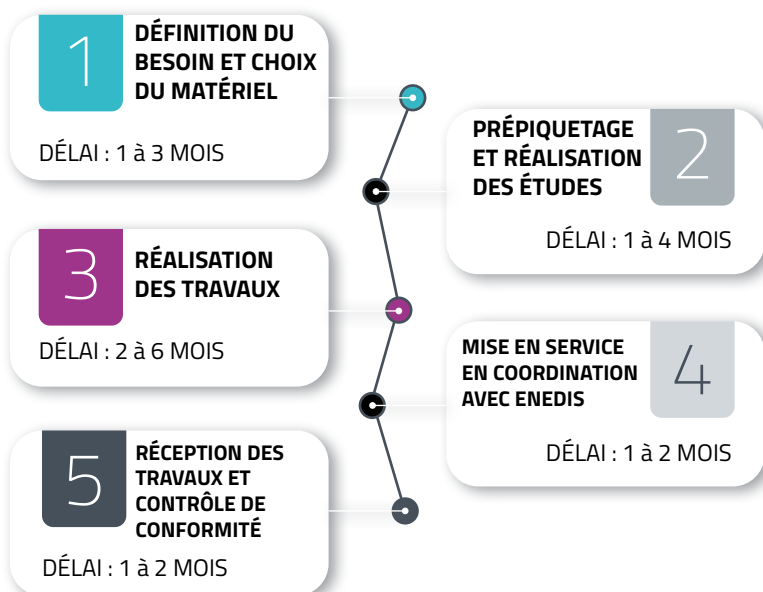
Le syndicat intervient sur :

- Les travaux neufs ou la rénovation
- L'extinction nocturne
- L'éclairage d'équipements sportifs (intérieur/extérieur)
- La mise en valeur de monuments/bâtiments publics
- La signalisation tricolore
- La maintenance des équipements
- Les illuminations festives

TRAVAUX NEUFS

ÉTAPES ET DÉLAIS DE RÉALISATION

*Délais contractuels, valables à partir de la réception de la demande par TE63



2022 EN CHIFFRES



145 000

Nombre de points lumineux gérés par TE63
Éclairage Sportif compris



14,6 M€

Coût total des travaux TTC



20 %

Part des équipements LED à fin 2022



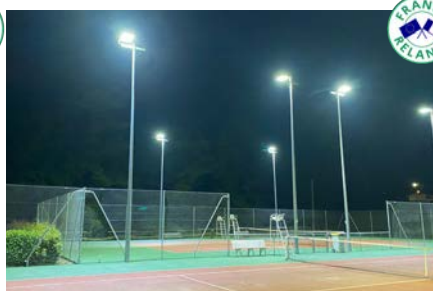
Rénovation LED et mise en valeur de l'église - Orléat

PROGRAMME DE RÉNOVATION DES ÉCLAIRAGES SPORTIFS

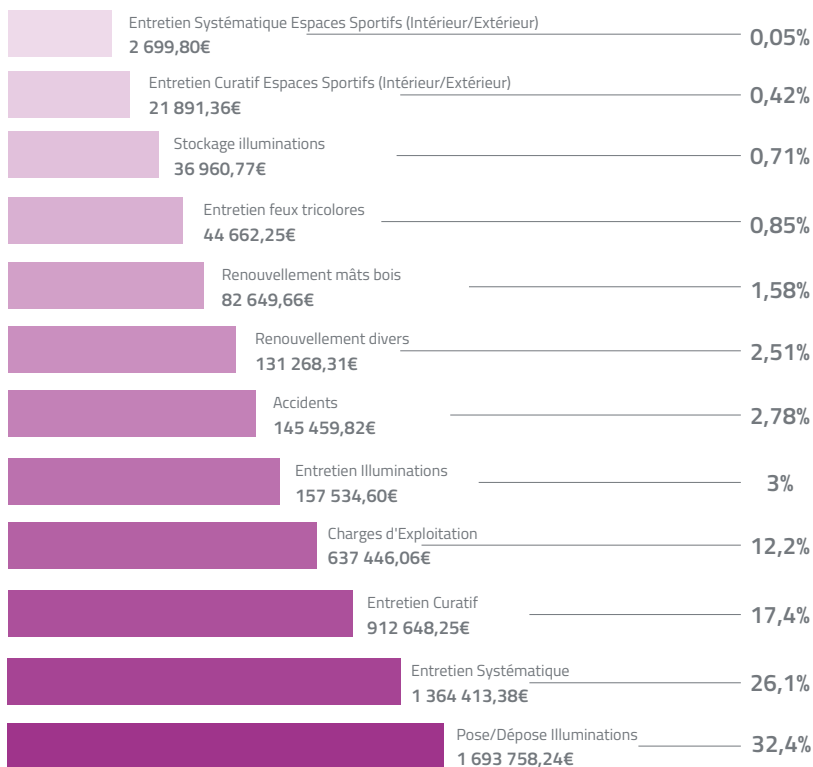
En Avril 2021, TE63 a candidaté à l'appel à projet du plan France Relance sur le thème Rénovation Énergétique. Accepté en Juillet 2021, le programme ANS a permis la rénovation de 58 équipements d'éclairage sportif du département, réalisé sur l'année 2022.

Guidés par la réalisation d'économies d'énergie, les équipements rénovés par cette action atteignent une **économie de l'ordre de 49% en moyenne** et permettent la **réduction de 70,7 tonnes équivalent CO2 par an**.

Ce programme a pu être réalisé grâce au soutien financier du **plan France Relance**, par le biais de l'**Agence Nationale du Sport (ANS)**, piloté au niveau départemental par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme (SDJES 63). La subvention s'élève à **1 million d'euros pour un total de 2,9 millions d'euros de travaux** (hors taxes).



ENTRETIEN ET EXPLOITATION



SINISTRES

VOL DE CÂBLES

Au cours de l'année 2022, de nombreux vols de câbles sur les installations d'éclairage public ont été constatés. Plusieurs secteurs ont été touchés : Secteurs d'Issoire, de Billom, de Riom, de Saint-Eloy-les-Mines, de Veyre-Monton et de Lezoux. Il semblerait que les malfaiteurs ouvrent les portes des candélabres, démontent les boîtiers et arrachent les câbles.

2022
EN CHIFFRES



12 km
De câbles dérobés



323
Boîtiers classe II
dérobés



270 000 €
Montant du préjudice
estimé

CANDÉLABRES ACCIDENTÉS

Chaque année, TE63 gère le suivi des dommages causés aux installations d'éclairage suite à des vols, dégradations ou accidents.

- Dans le cas où l'auteur des faits est identifié, l'assurance de TE63 prend en charge le montant des réparations.
- Dans le cas contraire, les travaux de réparations sont réalisés avec une participation financière de la commune, comme dans le cas des travaux neufs d'Éclairage Public.



2022 EN CHIFFRES



79
Nombre de dossiers traités
avec un tiers identifié



242 590 €
Coût total

Si un de ces cas de figure arrive sur votre commune, les démarches à effectuer ont été détaillées dans le classeur de Fiches Pratiques qui a été distribué à chaque commune. Si vous ne l'avez pas reçu, merci de contacter le service communication : communication@te63-sieg.fr

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



TE63 vend les CEE générés par les projets de mise en conformité et rénovation de l'éclairage public, réalisés pour les collectivités qui ont transféré la compétence "Éclairage Public". La somme récoltée est réinjectée dans le budget Éclairage Public du syndicat pour permettre de financer de nouveaux projets. Depuis 2011, 160 GWh cumac ont ainsi été valorisés à hauteur d'environ un million d'euros. En 2022, le syndicat n'a pas vendu de CEE car leurs cours n'étaient pas favorable à leurs revente.

RAPPEL

Le renouvellement de l'Éclairage Public est éligible aux CEE. Étant maître d'ouvrage, TE63 s'occupe de la vente des CEE et les réutilise pour participer aux futurs investissements du syndicat sur le territoire.

ATTENTION ! Ce ne sont pas les seuls travaux éligibles aux CEE !

Des travaux d'isolation ou de modification de système de chauffage vous permettent également de cumuler des CEE.

Plus de renseignements sur : ademe.fr

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

TE63 a mis en place un groupement d'achat d'électricité, afin d'accompagner les collectivités du département à la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie depuis l'ouverture des marchés de l'énergie en 2015.

Lancé en 2020, le dernier groupement d'achat d'électricité, coordonné par TE63, regroupait **240 collectivités et établissements publics** et représentait **6700 points de livraison pour 84 GWh par année de consommation**.

Il se composait de 4 lots :

- **Lot 1 :** Puissance supérieure à 36 kVA en basse tension
- **Lot 2 :**
 1. Puissance inférieure à 250 kW en HTA
 2. Puissance supérieure à 250 kW en HTA
- **Lot 3 :** Puissance inférieure à 36 kVA
- **Lot 4 :** Haute Valeur Environnementale

Le 6 Octobre 2022, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour attribuer les lots, suite à la remise en concurrence pour la fourniture de 2023 et 2024.

Comme attendu avec la crise énergétique du second semestre de 2022, les tarifs proposés étaient en forte augmentation.

Ainsi, seuls 3 lots ont été attribués. Le lot 4 "Haute Valeur Environnementale" a été déclaré infructueux en raison du prix qui aurait été multiplié par 7. Suite à une remise en concurrence, le lot n'a pas été attribué et l'ensemble des points de livraison de ce lot ont été intégrés aux 3 autres lots attribués.

RÉSULTATS

Tous les lots ont été attribués à

LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ EN 2022 ET LES MESURES GOUVERNEMENTALES

Conséquences du conflit ukrainien combiné à la méthode de fixation des prix du marché (méthode des coûts marginaux), les prix de l'énergie s'envolent depuis Juin 2022.

Afin de protéger les consommateurs face à une hausse trop importante des tarifs, le gouvernement met en place un bouclier tarifaire et un amortisseur électricité.

BOUCLIER TARIFAIRE

Limite la hausse à <ul style="list-style-type: none"> • 4% jusqu'au 1^{er} janvier 2023 • 15% à partir du 1^{er} février 2023 	Éligible aux <ul style="list-style-type: none"> • particuliers • copropriétés • TPE • petites communes 	Emploi moins de 10 équivalents temps plein Font moins de 2 millions d'euros de chiffres d'affaire
---	--	--

AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ

Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	Éligible aux consommateurs ayant un contrat professionnel, qui ne sont pas éligibles au bouclier tarifaire.	Aide L'État prend en charge, sur 50% des volumes d'électricité consommés, l'écart entre le prix de l'énergie du contrat et 180 €/MWh (soit 0,18 €/kWh)
---	---	---

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

DÉPLOIEMENT

Après avoir établi un premier schéma directeur en 2017, TE63 a déployé 20 bornes de recharge pour véhicules électriques en 2019.

Le déploiement des bornes restantes, initialement prévues en 2020 s'est déroulé en 2022 avec la pose de 5 bornes rapides (43kVA-AC/50kW-DC) et 68 bornes normales (22kVA-AC/25 kW-DC).

Ce programme de déploiement s'établit à 3 500 000 € TTC et reçoit le soutien financier de :

- France RELANCE à hauteur de 688 000 €
- ADVENIR à hauteur de 397 000 €
- La Région AURA à hauteur de 75 000 €

2022 EN CHIFFRES



73

Bornes mises en service



3 500 000 €

Coût total des travaux



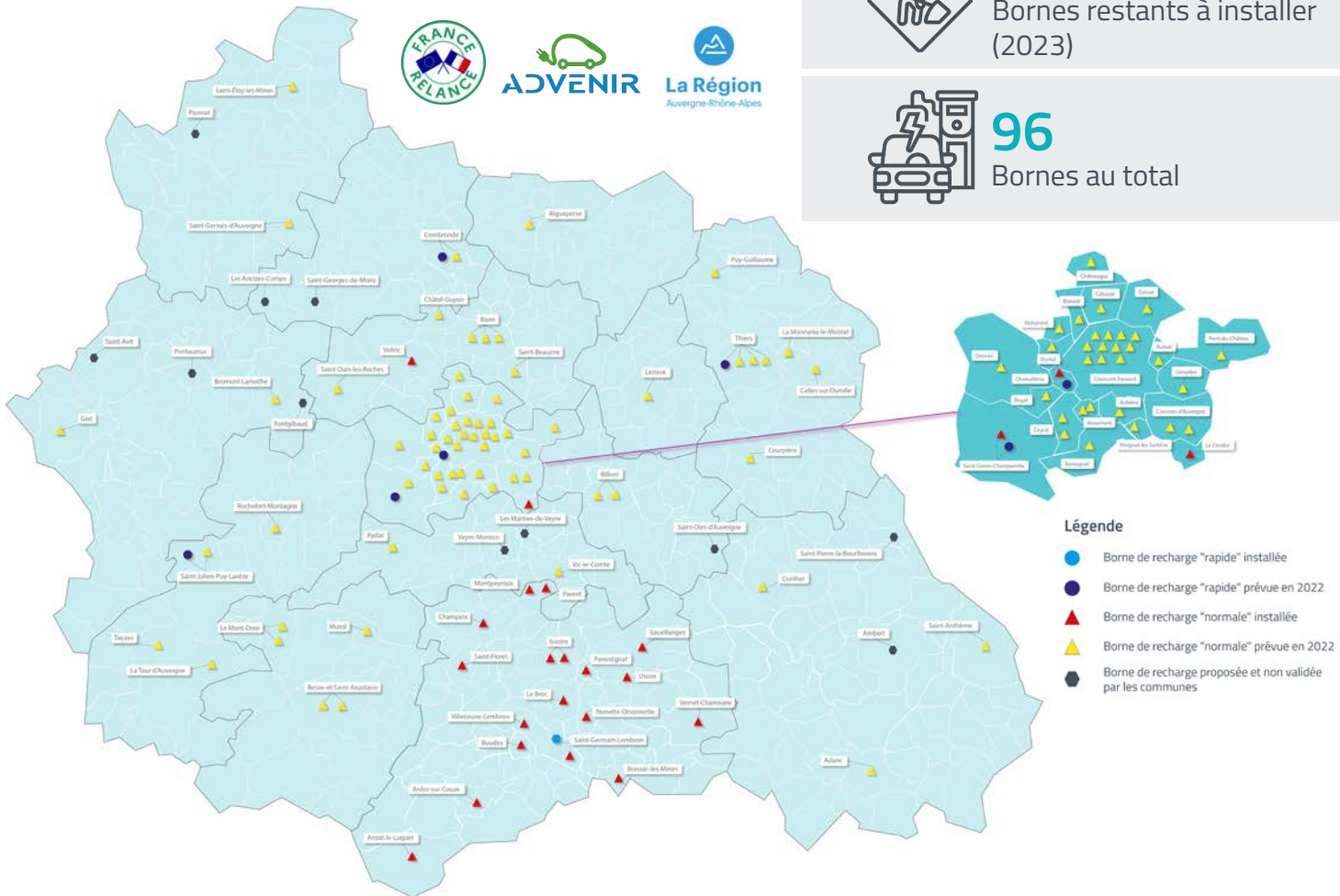
2

Bornes restants à installer (2023)



96

Bornes au total



Carte de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques par TE63

SDIRVE

Le syndicat a travaillé avec les bureaux d'études SYSTRA et ELEMENT ENERGY dans l'élaboration d'un Schéma Directeur de déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) à l'échelle départementale. L'objectif est de parvenir au déploiement d'une offre de recharge coordonnée entre les maîtres d'ouvrages publics et privés, cohérente avec les politiques locales et adaptée à l'évolution des besoins de recharge.

Le diagnostic du réseau de bornes de recharge puydômois et de ses besoins futurs, a permis de mettre en lumière les **objectifs opérationnels pour 2025, comprenant au total 1072 points de charge**. Les points de charge existants ou en projet s'élevaient à 460. L'effort résiduel à l'échéance 2025 est de **612 points de charge supplémentaires**, divisé en 3 typologies d'usages (graphique ci-contre).

Cet effort complémentaire est à partager entre tous les acteurs du territoire (privé et public). Ce rapport a été transmis, fin 2022, au préfet du Puy-de-Dôme pour avis.

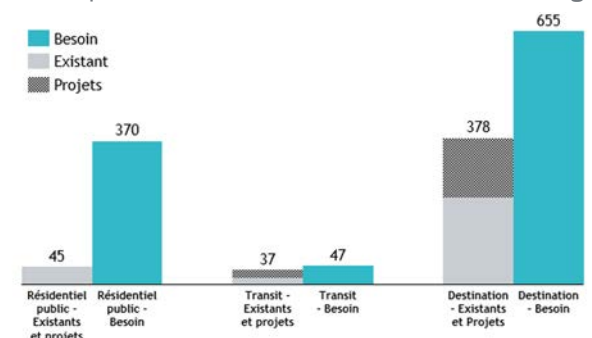
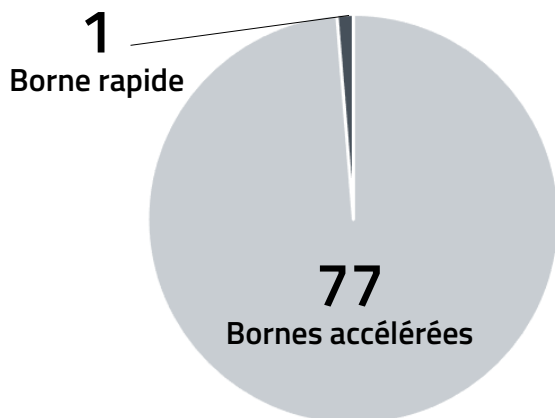


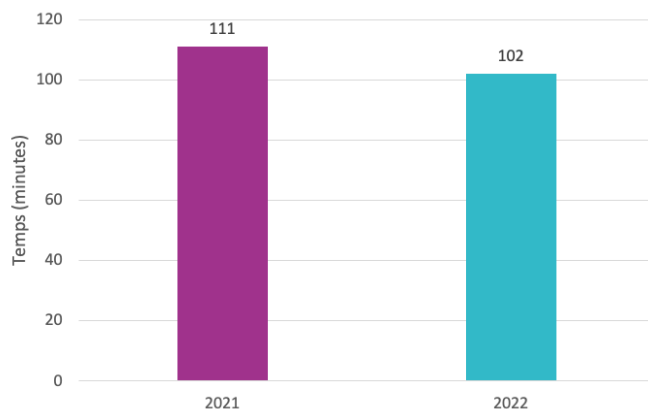
Figure 79 : Comparaison entre le besoin en point de charge, les points de charge existants et les points de charge en projet, à l'échelle du territoire - 2025

CHIFFRES-CLÉS 2022

TYPES DE BORNES

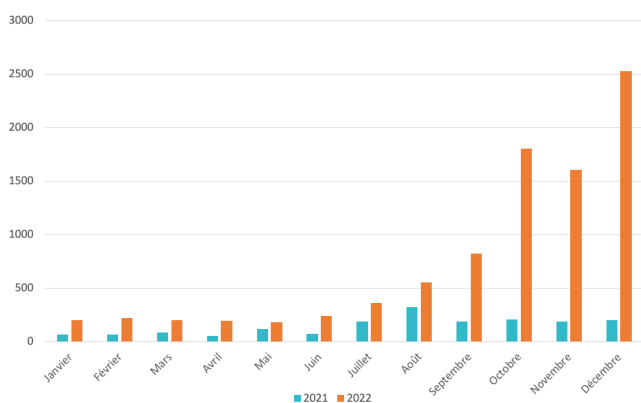


TEMPS MOYEN DE CHARGE



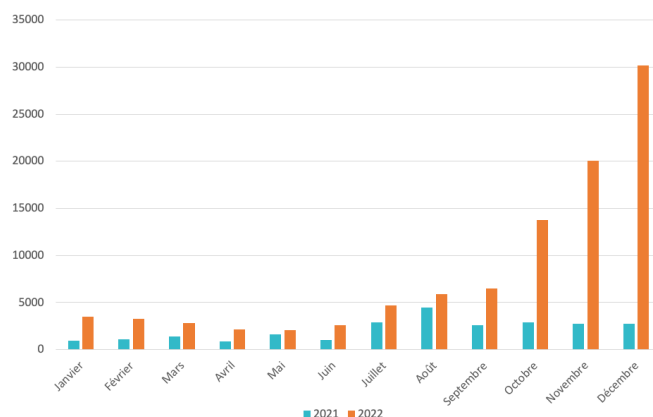
NOMBRE DE SESSIONS DE RECHARGE

8 908 sessions de recharge (dont 5 945 d'octobre à décembre 2022) ont été réalisées sur les bornes du réseau de TE63 en 2022.



CONSOMMATION MENSUELLE

Durant l'année 2022, 97 536 kWh ont été délivrés (dont 64 036 d'octobre à décembre 2022).



En savoir plus sur le réseau ?

Tel : 04 73 34 24 10
contact@te63-sieg.fr

www.te63-sieg.fr

S'abonner ?

Recharger son véhicule ?
Tel : 0 970 830 213

<http://www.sieg63.orios-infos.com/>

TARIFS

En vigueur jusqu'au 28/06/2023

ABONNÉS

12€ / an

CHARGE ACCÉLÉRÉE

jusqu'à 22 kVA en AC et jusqu'à 25 kW en DC

0,06€ / min

CHARGE RAPIDE

43 kVA en AC ou 50 kW en DC

0,20€ / min

NON-ABONNÉS

6,50€

charge rapide par CB sans contact

CHARGE ACCÉLÉRÉE

jusqu'à 22 kVA en AC et jusqu'à 25 kW en DC

0,09€ / min **

CHARGE RAPIDE

43 kVA en AC ou 50 kW en DC

0,30€ / min **

Les sessions de recharge d'un temps inférieur à 2 minutes ou ayant conduit à la délivrance d'un volume d'énergie inférieur à 500 Wh, ne sont pas facturées.

** Pour les itinérants, ce coût est susceptible d'être majoré par les opérateurs de mobilité à leurs clients.

Une question ?
Contactez-nous
04 73 34 24 10

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME

Mail : contact@te63-sieg.fr

Nom	Fonction	Courriel	Ligne Directe
Sébastien GOUTTEBEL	Président	sebastien.gouttebel@te63-sieg.fr	
Quentin RANOUX	Directeur Général des Services	quentin.ranoux@te63-sieg.fr	04 86 68 79 84
Alexandre BABIN	Administratif / Infographie	alexandre.babin@te63-sieg.fr	04 86 68 79 80
Valérie BERTHELOT	Secrétaire Générale	valerie.berthelot@te63-sieg.fr	04 86 68 79 64
Arnaud ROCHETTE	Responsable Administratif et Financier	arnaud.rochette@te63-sieg.fr	04 86 68 79 88
Myriam CHAPOUTIER	Comptable	myriam.chapoutier@te63-sieg.fr	04 86 68 79 72
Lucie AUCOUTURIER	Chargée de Communication	lucie.aucouturier@te63-sieg.fr	04 73 17 34 49
Emmanuelle VOYER	Accueil / Comptabilité	emmanuelle.voyer@te63-sieg.fr	04 86 68 79 62

SEMELEC 63

Mail : semelec63@semelec63.com

Nom	Fonction	Courriel	Ligne Directe
Sébastien PICOT	Directeur Général Délégué	sebastien.picot@semelec63.com	04 86 68 79 94
Julien BLEUSET	Chargé d'Affaires EP	julien.bleuset@semelec63.com	04 86 68 79 65
Viviane CARBONNEAUX	Secrétaire EP	viviane.carbonneaux@semelec63.com	04 86 68 79 98
Valérie COHADE	Secrétaire ER	valerie.cohade@semelec63.com	04 86 68 79 76
Eric DUTHEIL	Technicien Informatique	eric.dutheil@semelec63.com	04 73 17 34 44
Lilian FARRY	Chargé d'Affaires ER	lilian.farry@semelec63.com	04 86 68 79 90
Bader GATI	Chargé d'Affaires EP	bader.gati@semelec63.com	04 86 68 79 74
Marie GIRAULT	Secrétaire ER	marie.girault@semelec63.com	04 86 68 79 86
Sophie GRABAN	Comptable	sophie.graban@semelec63.com	04 86 68 79 70
Christophe JARLETON	Responsable ER	christophe.jarleton@semelec63.com	04 86 68 79 92
Ibrahim KARABULUT	Responsable EP	ibrahim.karabulut@semelec63.com	04 86 68 79 96
Jérémy MORALES	Chargé d'Affaires EP	jeremy.morales@semelec63.com	04 73 17 34 43
Benoît SOUBEYROU	Chargé d'Affaires ER	benoit.soubeyrou@semelec63.com	04 86 68 79 78
Fabrice THIRIET	Chargé d'Affaires ER	fabrice.thiriet@semelec63.com	04 86 68 79 78
Jean-Christophe USCLADE	Chargé d'Affaires ER	jeanchristophe.usclade@semelec63.com	04 86 68 79 60
Sébastien VOLAT	Chargé d'Affaires ER	sebastien.volat@semelec63.com	04 86 68 79 82

GIE ACODE

Nom	Fonction	Courriel	Ligne Directe
Fabrice LASCIOUVE	Responsable Contrôle	acode@gie-acode.com	



Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme
36 rue de Sarliève
Centre d'Affaires du Zénith
CS 20004
63808 COURNON D'AUVERGNE Cedex
Tel : 04 73 34 24 10
communication@te63-sieg.fr
www.te63-sieg.fr